



LA GESTION PILOTÉE PROFILÉE

Janvier 2026

Communication à caractère publicitaire

QU'EST-CE QUE LA GESTION PILOTÉE PROFILÉE ?



Introduit par la **loi Industrie Verte le 24 octobre 2024**, ce nouveau mode de gestion est accessible sur les contrats d'assurance-vie et les contrats de capitalisation. Il peut être cumulé avec les autres modes de gestion déjà disponibles sur votre contrat et vous permet d'investir au sein d'un des **3 profils de risque disponibles** (prudent, équilibré ou dynamique) dont les fonds sous-jacents sont gérés par des experts financiers. A travers ce mode de gestion, vous investissez dans des **actifs cotés** (actions notamment) et **non cotés** (capital-investissement, dette privée, infrastructure, etc).

Chez Spirica, nous avons fait le choix d'intégrer à la Gestion Pilotée Profilée, la thématique Climat qui regroupe différents secteurs comme les énergies renouvelables, les transports « propres », les bâtiments verts, la lutte contre la pollution, la gestion des déchets ou encore l'agriculture durable. Avec cette solution, vous bénéficiez d'un suivi continu et d'une optimisation de vos investissements en fonction des opportunités responsables.

La Gestion Pilotée Profilée vous permet **d'allier sérénité et investissement à incidence positive** (au minimum 80% des supports d'investissement sont classés « article 8 » ou « article 9 » selon le règlement européen « SFDR ») à travers un mode de gestion accessible depuis votre contrat. Un reporting financier dédié à ce mode de gestion sera communiqué chaque mois. Le reporting extra-financier sera communiqué annuellement.

Les informations relatives à la durabilité chez Spirica sont disponibles sur l'URL suivant : <https://www.spirica.fr/notre-metier/publication-dinformation-en-matiere-de-durabilite>

FOCUS SUR LA RÉGLEMENTATION SFDR

Le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) s'insère dans la réglementation de la **finance durable et a pour but de promouvoir la durabilité dans le secteur financier en Europe.**

Parmi les différentes mesures du règlement SFDR, l'une impose la **publication d'informations supplémentaires sur la classification des fonds d'investissement.** On distingue 3 niveaux :

ARTICLE 6

Il s'agit de fonds qui **ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales.**

ARTICLE 8

Désigne les fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales, et **sans objectif d'investissement durable.**

ARTICLE 9

Concerne les supports financiers qui ont pour objectif l'investissement durable, ce qui correspond à un investissement dans une activité économique contribuant à un objectif environnemental et/ou social. En contrepartie, **cet investissement ne doit nuire à aucun autre objectif environnemental ou social et doit respecter des pratiques de bonne gouvernance.**

UNE COLLABORATION QUI A DU SENS



Spirica collabore avec **Natixis Investment Managers** pour la construction et le pilotage de la Gestion Pilotée Profilée. Les deux entités ont su exploiter leur savoir-faire respectif afin d'élaborer une allocation construite autour de la **thématique Climat** et composée d'OPC* en architecture ouverte sélectionnés en fonction de leur stratégie d'investissement et de leur orientation de gestion sur des thèmes liés au Climat. Pour renforcer cette **allocation responsable et novatrice**, les deux entités ont fait le choix d'y intégrer le **Fonds Euro Objectif Climat**.

Natixis Investment Managers et l'équipe de gestion de Vega Investment Solutions (filiale de Natixis IM) conseillent Spirica pour la conception et la gestion de l'offre de Gestion Pilotée Profilée. Vous profiterez de **l'expertise de Natixis IM et du savoir-faire de Spirica tout au long de votre investissement** sur la Gestion Pilotée Profilée, qui évoluera au fil du temps pour vous faire profiter des **meilleures opportunités de marché**.

LE CLIMAT, UN INVESTISSEMENT D'AVENIR

En investissant dans la thématique Climat, vous **participez à l'une des transitions économiques majeures** du 21^{ème} siècle. Face à l'urgence climatique, les entreprises et les technologies axées sur la réduction des émissions de carbone, les énergies renouvelables ou sur l'efficacité énergétique vous offrent une **solution d'investissement responsable** qui profite d'un **potentiel de croissance significatif** (source : *Unlocking green growth: Sustainability as a key driver of corporate innovation, the World Economic Forum, Janvier 2025*).

La thématique Climat répond aux attentes croissantes des investisseurs souhaitant combiner un objectif de performance financière et impact positif. Vous avez accès à de **multiples opportunités** : infrastructures vertes, innovations technologiques, gestion durable des ressources ou encore finance carbone.

En intégrant la thématique Climat au sein de votre stratégie d'investissement, vous **soutenez un modèle économique durable** tout en bénéficiant d'une diversification stratégique et de **perspectives à long terme** sur des **secteurs en pleine expansion**. Une décision à la fois responsable et prometteuse. Un reporting financier dédié à ce mode de gestion sera communiqué chaque mois. Le reporting extra-financier sera communiqué annuellement.



*OPC : Organismes de Placements Collectifs

L'INTÉGRATION DU FONDS EURO OBJECTIF CLIMAT



En tant qu'assureur innovant, responsable et engagé, Spirica a créé un nouveau Fonds Euro, **seul fonds en euros classé « Article 9 » selon la réglementation SFDR**. Le Fonds Euro Objectif Climat est intégré aux profils de gestion de la Gestion Pilotée Profilée. L'objectif d'investissement du fonds est de **contribuer significativement au financement de la lutte contre le réchauffement climatique** de la façon suivante :

Le fonds vise à répondre à **2 sous-objectifs d'investissement** à travers plusieurs thématiques :

L'atténuation et l'adaptation au changement climatique

Exemples :

- ✓ Financement de transports propres
- ✓ Aménagement du territoire
- ✓ Bâtiments propres
- ✓ Production d'énergies renouvelables

La gestion durable de nos ressources

Exemples :

- ✓ Gestion durable des déchets et de l'eau
- ✓ Agriculture régénératrice
- ✓ Reforestation

L'allocation cible du Fonds Euro Objectif Climat se décompose en **deux poches principales** :

MANDAT OBLIGATAIRE

Mandat investissant sur des **obligations vertes** (Green Bonds) ayant des exigences de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique

70 %
À
80 %

POCHE DE DIVERSIFICATION

Exclusivement des supports financiers répondant aux exigences de transparence de l'Article 9 de la réglementation SFDR, dont les thématiques d'investissement sont en lien avec la lutte contre le réchauffement climatique

20 %
À
30 %

L'ALLIANCE DE L'INVESTISSEMENT COTÉ ET NON COTÉ



La combinaison des investissements cotés et des investissements non cotés vous permet de **diversifier votre patrimoine** tout en profitant des avantages complémentaires de ces deux univers.

Les investissements cotés tels que les **fonds obligations** ou les **fonds actions**, offrent une grande liquidité et permettent une **gestion flexible**. A l'inverse, les investissements non cotés tels que le **capital investissement**, la **dette privée** ou l'**infrastructure** sont **peu liquides** et visent des **rendements potentiellement supérieurs** grâce à des projets de long terme qui peuvent être moins exposés à la volatilité des marchés financiers.

La combinaison d'actifs cotés et non cotés au sein de la Gestion Pilotée Profilée, permet de rechercher un **équilibre entre stabilité et objectif de performance**, et ce, tout en réduisant les risques globaux grâce à une diversification des actifs accrue.

Les montants investis sur les supports en unités de compte supportent un risque de perte en capital. Ils ne sont pas garantis par l'assureur et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

LES ACTIFS NON COTÉS AU SEIN DE LA GESTION PILOTÉE PROFILÉE

Diversification



Accédez à des **opportunités d'investissements non disponibles sur les marchés publics**, dans les nouvelles industries par exemple et présentant des moteurs de performances uniques

Flux de trésorerie



Vous accédez à un **large éventail de sources de revenus**, souvent garantis par les flux de trésorerie et par les actifs de l'entreprise

Performance de long terme



Bénéficiez d'une prime d'illiquidité de long terme non-disponible sur les marchés cotés

Tarification spécifique



Accédez à un mode de gestion comportant des frais spécifiques qui s'ajoutent aux frais de gestion des supports d'investissement

Protection contre l'inflation



La valeur des actifs « tangibles » peut **varier en fonction de l'inflation** et ces actifs peuvent générer des revenus qui **augmentent en fonction du niveau des prix**

Une volatilité réduite



La valorisation des actifs **n'est pas soumise aux fluctuations quotidiennes des marchés cotés**.

Celle-ci entraîne un risque de perte en capital

ESG, Impact et Climat



La perspective de long terme des actifs non cotés vous permet de vous engager activement et d'influencer plus directement les pratiques ESG des entreprises via les gestionnaires d'actifs sélectionnés



Qu'est-ce-que l'ESG ?

L'acronyme ESG qui désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est utilisé pour analyser et évaluer la prise en compte du développement durable et de ses enjeux à long terme au sein des stratégies des entreprises.

Les montants investis sur les supports en unités de compte supportent un risque de perte en capital. Ils ne sont pas garantis par l'assureur et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

LES PROFILS DISPONIBLES AU SEIN DE LA GESTION PILOTÉE PROFILÉE

Gestion Pilotée Profilée - Objectif Climat - Prudent

S'adresse aux souscripteurs à la recherche de rendement potentiellement faible à moyen et soucieux notamment d'orienter leur épargne en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique

Risque de perte en capital faible à moyen

Gestion Pilotée Profilée - Objectif Climat - Équilibré

S'adresse aux souscripteurs à la recherche de rendement potentiellement moyen et soucieux notamment d'orienter leur épargne en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique

Risque de perte en capital moyen

Gestion Pilotée Profilée - Objectif Climat - Dynamique

S'adresse aux souscripteurs recherchant une appréciation élevée de leur capital et acceptant une volatilité élevée, soucieux par ailleurs d'orienter leur épargne en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique

Risque de perte en capital élevé

Caractéristiques

- Horizon conseillé de placement minimum : **3 ans**
- Indicateur synthétique de risque :



Caractéristiques

- Horizon conseillé de placement minimum : **5 ans**
- Indicateur synthétique de risque :



Caractéristiques

- Horizon conseillé de placement minimum : **7 ans**
- Indicateur synthétique de risque :



Allocation cible

- **0 à 30%** investis en OPC* à stratégie diversifiée
- **Minimum 50%** investis dans le fonds Euro Objectif Climat et des OPC* de SRI inférieur ou égal à 2
- Poids cible en actifs non cotés : **5%**
- **Intégration de la thématique Climat** au sein de l'allocation

Allocation cible

- **20 à 50%** investis en OPC* à stratégie diversifiée
- **Minimum 30%** investis dans le fonds Euro Objectif Climat et des OPC* de SRI inférieur ou égal à 2
- Poids cible en actifs non cotés : **6%**
- **Intégration de la thématique Climat** au sein de l'allocation

Allocation cible

- **50 à 80%** investis en OPC* à stratégie diversifiée
- **Minimum 20%** investis dans le fonds Euro Objectif Climat et des OPC* de SRI inférieur ou égal à 2
- Poids cible en actifs non cotés : **12%**
- **Intégration de la thématique Climat** au sein de l'allocation

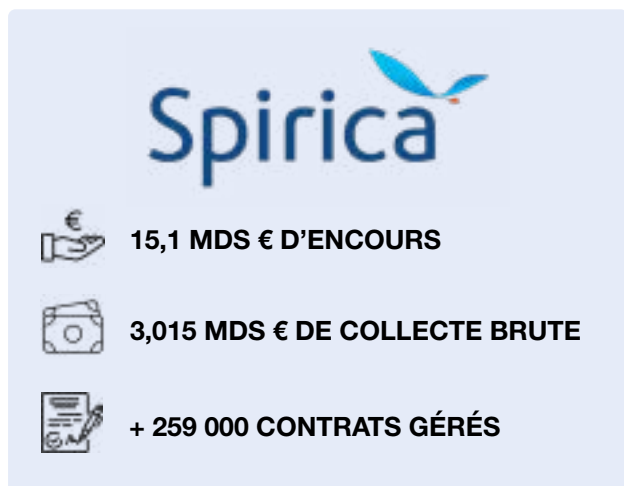


Point technique

L'Indicateur Synthétique de Risque (SRI)

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (SRI) s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il permet de qualifier le risque global du support d'investissement sur une échelle de 1 à 7 : 1 étant le risque le moins élevé et 7 étant le risque le plus élevé.

QUI EST SPIRICA ?



Chiffres au 31 décembre 2024

Spirica est une filiale du Crédit Agricole Assurances, spécialisée dans la **conception et la gestion de solutions d'assurance-vie et retraite innovantes et sur mesure**, distribuées par l'intermédiaire de ses partenaires : plateformes de conseillers en gestion de patrimoine, banques privées et courtiers internet.

En l'espace de 15 ans, Spirica a su s'imposer comme **un acteur de référence de son marché**. L'assureur a pour ambition de **faire bouger le monde de l'assurance-vie** en innovant sans cesse, en s'appuyant sur une connaissance approfondie de ses partenaires et de leurs besoins et en mettant à disposition de ses partenaires et clients, des outils digitaux puissants et adaptés.

QUI EST NATIXIS INVESTMENT MANAGERS ?

Natixis Investment Managers, l'un des **leaders de l'Asset Management**, se distingue par son modèle de développement unique, fondé sur l'intégration de +15 sociétés de gestion ultra-spécialisées dans leurs classes d'actifs, reconnues à l'international parmi les **sociétés de gestion actives et renommées dans le monde**. Que ce soient des entités fortes de 90 ans d'expérience, capables de **s'adapter aux évolutions du marché**, ou des experts à la pointe du développement durable, elles offrent une diversité de perspectives sur un **large éventail de classes d'actifs et de styles de gestion**. De la conception au déploiement, nous nous consacrons à l'élaboration de solutions d'investissement personnalisées pour répondre aux besoins spécifiques de nos clients.



Chiffres au 31 décembre 2024

Les montants investis sur les supports en unités de compte supportent un risque de perte en capital. Ils ne sont pas garantis par l'assureur et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.



Spirica



NATIXIS

INVESTMENT MANAGERS

Spirica, S.A. au capital de 256 359 096 euros, entreprise régie par le Code des Assurances, n° 487 739 963 RCS Paris, 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS

Natixis Investment Managers International – société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société par actions simplifiée –SAS immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris

VEGA Investment Solutions - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP-04000045 en date du 30 juillet 2004. Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 2 869 638,25 €, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 353 690 514, titulaire de l'identifiant unique REP papiers n° FR417367_01UEPO délivré par l'ADEME, dont le siège social est sis 43, avenue Pierre Mendès France 75013 Paris

N° d'identifiant unique pour la filière papiers graphiques communiqué par éco-organisme ADEME (Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie) : FR233631_01NQTWN

